AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-12-75124630

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 F

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : P. JOURNET

nouvelle série
2e année - N° 34

TRAITEMENTS HIVERNAUX DES ARBRES FRUITIERS

Diverses interventions sont utiles, parfois indispensables au cours de l'hiver dans les vergers. Désignées sous l'appellation de "traitements d'hiver", ces interventions ont parfois été contestées; souvent il est recommandé de ne les exécuter qu'en fin de repos de la végétation , pour la raison, justifiée, de plus grande efficacité vis à vis de certains parasites des arbres.

Cependant, il est souvent obligatoire de traiter durant le plein arrêt de la végétation. Cette nécessité est justifiée par le fait quiil est parfois impossible de réaliser des traitements en février ou au début du mois de mars pour des raisons climatiques (pluies, gel et surtout vent). C'est pourquoi nous recommandons de profiter des journées calmes, sèches et non gélives du mois de janvier pour traiter. C'est d'ailleurs durant le mois de janvier que l'on trouve réunies les circonstances biologiques les plus favorables pour prévenir sur pêcher, la multiplication du puceron, myzus persicae, ainsi que les contaminations de la cloque. Rappelons que les traitements d'hiver sont indispensables pour remettre en état un verger négligé.

Les traitements d'hiver constituent la base de tout programme de traitement visant à l'élimination des cochenilles (les traitements selon les prescriptions du Service de la Protection des Végétaux sont obligatoires dans tous les vergers de quelques communes du département des Pyrénées-Orientales).

Les traitements d'hiver assurent la destruction des oeufs, d'acariens, de pucerons, de divers lépidoptères, des chenilles ou des chrysallides hivernantes installés dans les anfractuosités des écorces.

Utiliser :

Huiles blanches = huiles de pétrole = huiles minérales

Huiles de goudron = huiles d'anthracène = carbonineum

Huiles jaunes

Colorants organiques

Les produits cupriques qui peuvent souvent être associés en bouillies mixtes, se référer impérativement aux indications des fabricants dont il convient de suivre strictement les prescriptions. Ces prescriptions peuvent différer pour les arbres à pépins, les arbres à noyau, l'olivier.

Il ne faut pas traiter : lorsqu'il gèle
- les arbres mouillés
- lorsque le vent souffle
- moins d'une semaine après la taille
- les arbres complantés de cultures légumières.

Les traitements d'hiver ne peuvent pas être réalisés à bas volume. Il faut utiliser 1.200 à 2.000 l par hectare selon l'âge et la forme des arbres. Les quantités de produits chimiques nécessaires seront calculées par rapport au litrage de bouillie et non par rapport à un dosage hectare qui ne tient pas compte du volume et de la surface de la végétation.

P 162

COLZA

Limaces : Dans les cultures (département du Gard en particulier) on observe actuellement la présence de limaces surtout dans les bordures, ces ravageurs progressant vers l'intérieur des champs. Les conditions climatiques actuelles étant très favorables à ces bestioles l'emploi d'un molluscicide (méthaldehyde, mercaptodimethur ou trifenmorphe) est recommandé.

OLIVIERS

Fumagine : Les pluies actuelles provoquant une solubilisation du miellat précédemment desséché, un "redémarrage" de la fumagine est possible. L'exécution d'un traitement cuprique (250 g de cuivre métal par hectolitre) constituera un préalable favorable à la lutte printanière dont nous reparlerons.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ABONNEMENTS 1976

Toutes les caves coopératives de l'Aude recevront en 1976 les bulletins dans les mêmes conditions que par le passé; celles qui ont payé directement leur abonnement recevront donc 2 bulletins (ce qui leur facilitera l'affichage) et un exemplaire des publications annexes : Phytoma...

En 1976, chaque fois que le bulletin comportera une rubrique viticole, le tirage sera réalisé sur papier rose, la rubrique viticole occupant la première page.

Réabonnez-vous avant le 31 Décembre 1975.

Le Chef de Circonscription,

P. BERVILLE

Les Contrôleurs,

CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON

Tirage du 16 Décembre 1975 - 1 450 exemplaires.